

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NO : R-3830-2012

HQT - DEMANDE D'APPROBATION DES
EXIGENCES TECHNIQUES DE
RACCORDEMENT D'INSTALLATIONS AU
RÉSEAU DE TRANSPORT

HYDRO-QUÉBEC
(ci-après le «TRANSPORTEUR»)

Demanderesse

et

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS
D'ÉLECTRICITÉ
(ci-après « AQCIE »)

et

LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE
DU QUÉBEC
(ci-après « CIFQ »)

Intervenants

DEMANDE D'INTERVENTION DE L'AQCIE et DU CIFQ

LES INTERVENANTS, L'AQCIE ET LE CIFQ, SOUMETTENT RESPECTUEUSEMENT CE
QUI SUIT :

I. INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES INTERVENANTS :

A. REPRÉSENTATIVITÉ DE L'AQCIE :

1. L'AQCIE , fondée en 1981, est un groupe qui représente les intérêts d'une cinquantaine d'importants consommateurs d'électricité établis au Québec qui bénéficient des tarifs « L » et « M » ou qui sont parties à des « *contrats spéciaux* » et qui, collectivement, consomment environ 36 TWh d'énergie électrique par année correspondant à une valeur de plus **d'un (1) milliard de dollars**.
2. La consommation des membres de l'AQCIE, qui oeuvrent dans la quasi-totalité des secteurs d'activité industrielle du Québec, représente près de **25%** de la consommation totale d'électricité facturée au Québec et plus de **60%** de la consommation de la grande industrie.

3. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres de l'AQCIE et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec leurs concurrents ailleurs au Canada ou aux États-Unis.

B. REPRÉSENTATIVITÉ DU CIFQ :

4. Le CIFQ est un regroupement d'industries œuvrant dans le secteur des produits forestiers.
5. Le CIFQ regroupe notamment une quinzaine d'entreprises manufacturières assurant plus de 95% de la production de pâtes et papiers au Québec.
6. L'industrie forestière joue un rôle clef dans l'économie québécoise.
7. Présente dans toutes les régions, l'industrie forestière assure plus de 33 000 emplois en usine de première transformation et plus de 15 000 emplois en forêt. De plus, environ 80 000 emplois en usines de deuxième et troisième transformations ainsi que près de 60 000 emplois induits sont liés aux activités de cette industrie. Année après année, l'industrie forestière génère des retombées économiques qui, dans chaque région, sont évaluées à des centaines de millions de dollars.
8. Les papetières québécoises consomment annuellement près de 15 TWh d'électricité. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres du CIFQ et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec les industries papetières localisées ailleurs au Canada ou aux États-Unis.
9. Les producteurs de pâtes et papiers sont également d'importants consommateurs d'énergie thermique provenant principalement de la biomasse forestière, du gaz naturel et du mazout. En plus d'être de grands consommateurs d'électricité, plusieurs des membres du CIFQ détiennent des moyens de production d'électricité.

C. INTÉRÊT DE L'AQCIE ET DU CIFQ ET MOTIFS DE LEUR INTERVENTION :

10. L'un des rôles importants de l'AQCIE et du CIFQ est de représenter leurs membres auprès des gouvernements et des organismes de réglementation pour toute matière pouvant affecter directement ou indirectement les tarifs ou conditions de fourniture, transport ou distribution d'électricité. Le CIFQ représente également ses membres relativement à toutes autres questions reliées au domaine de l'énergie.
11. L'AQCIE et le CIFQ ont intérêt à intervenir en la présente instance en ce que la demande du Transporteur est susceptible d'affecter les intérêts de leurs membres à plusieurs égards.
12. En effet, certains des membres de l'AQCIE et du CIFQ possèdent des réseaux de transport et/ou des centrales raccordés au réseau du Transporteur et la plupart des membres possèdent des installations de production industrielle directement raccordées au réseau du Transporteur.

13. Vu les délais trop courts dont ils ont pu bénéficier, ni les membres de l'AQCIE et du CIFQ, ni les associations elles-mêmes n'ont été en mesure d'apprécier de manière satisfaisante les impacts que pourrait avoir la demande du Transporteur.
14. Les associations et leurs membres craignent toutefois que la demande du Transporteur ait des impacts se chiffrant par plusieurs millions de dollars sur certains de leurs projets et rende certains d'entre eux économiquement irréalisables.
15. L'AQCIE et le CIFQ entendent donc participer à toutes les étapes du dossier, incluant les audiences à être fixées par la Régie.
16. L'intervention de l'AQCIE et du CIFQ aura pour but de faire valoir les intérêts de la grande industrie consommatrice et d'assister la Régie dans la considération de la demande du Transporteur.

II. ENJEUX CONSIDÉRÉS, CONCLUSIONS RECHERCHÉES ET PRÉSENTATION DE LA PREUVE DES INTERVENANTS :

17. Les intervenants comptent traiter de tous les enjeux résultant de la demande du Transporteur.
18. Il leur est cependant impossible de préciser pour le moment leurs conclusions et le mode de présentation de leur preuve.
19. Il ne leur est pas davantage possible de déterminer pour le moment s'il leur faudra recourir à des experts, non plus que le temps dont ils devront bénéficier pour procéder à l'analyse approfondie des impacts de la demande du Transporteur.
20. Il faudrait de toute nécessité que soit d'abord tenue une rencontre technique très élaborée entre les représentants du Transporteur, ceux de la Régie et ceux des entités concernées par la demande pour que puissent être ultérieurement déterminés par la Régie le mode le plus pertinent pour traiter la demande du Transporteur et un calendrier approprié pour le faire.

III. BUDGET:

21. Il est impossible à l'AQCIE et au CIFQ de proposer un budget dans l'état actuel du dossier. Ils demandent à la Régie de les autoriser à le faire à une étape ultérieure.

IV. TRADUCTION

22. Il en va de même quant à d'éventuels besoins relatifs à la traduction de documents.

V. COMMUNICATIONS AVEC LES INTERVENANTS

23. L'AQCIE et le CIFQ demandent que toute communication avec eux en rapport avec le présent dossier soit acheminée à leur procureur :

Me Pierre Pelletier

2843, rue Des Berges,

Lévis (Québec) **G6V 8Y5**

Téléphone : (418) 903-6886

Télécopie : (418) 650-7075

Courrier électronique : pelletierpierre@videotron.ca

VI. DEMANDE TARDIVE D'INTERVENTION

24. Ce n'est que lors d'une réunion de son conseil d'administration tenue vendredi le 22 février 2013 que l'AQCIE a été sensibilisée par ses membres aux difficultés posées par la demande du Transporteur et informée de la nécessité d'intervenir au dossier. Le CIFQ n'en a lui-même été informé que tardivement.

POUR CES MOTIFS, L'AQCIE ET LE CIFQ DEMANDENT À LA RÉGIE DE :

ACCUEILLIR leur demande d'intervention tardive;

ORDONNER la tenue d'une rencontre technique de nature à permettre aux entités intéressées de comprendre davantage les propositions du Transporteur et d'en mesurer les impacts;

AUTORISER les intervenants à préciser ultérieurement leurs conclusions et leurs moyens et à proposer un budget en vue de pouvoir recouvrer leurs frais.

Lévis, le 27 février 2013

(s) Pierre Pelletier

PIERRE PELLETIER

Procureur de l'AQCIE et du CIFQ